

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE : -

RÔLE DE PERCEPTION FONCIER

Conformément aux dispositions de la loi, je donne avis public que le rôle général de perception est déposé à mon bureau et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti, soit le 28 janvier 2022.

Que toute personne, ne l'ayant pas reçu dans un délai raisonnable, devra s'en procurer un exemplaire à l'hôtel de ville au 3041, rue Principale à Saint-Jean-Baptiste.

Que toute personne, dont le nom y apparaît comme sujette au paiement desdits taxes, arrérages ou autres deniers, est tenue de les payer dans les trente (30) jours qui suivent la mise à la poste de cette demande de paiement.

DONNÉ à Saint-Jean-Baptiste ce vingt-huitième jour de janvier deux mille vingt-deux.

Le directeur général,



Martin St. Germain